

# Principaux dispositifs de financement dans le cadre de la crise sanitaire actuelle

DISPOSITIF	ORIGINE DU DISPOSITIF	TYPE D'AIDE	CONDITIONS	LIEN
FONDS #RELANCE 92	Département des Hauts-de-Seine Les dossiers sont instruits par la CMA92 et la CCI	Subvention jusqu'à 10 000 euros <ul style="list-style-type: none"> <li>• Perte de chiffre d'affaires de mars, avril et mai 2020.</li> <li>• Loyer</li> <li>• Equipements sanitaires</li> <li>• Dépenses numériques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir entre 0 et 20 salariés</li> <li>• Pour les dossiers instruits par la CMA92 : être immatriculé à la CMA92 (RM92) et installé avant 30/09/2019</li> </ul>	<a href="https://www.fondsdepartementhautsdesemaine-cma92.fr/">https://www.fondsdepartementhautsdesemaine-cma92.fr/</a>  (Plateforme pour les entreprises artisanales uniquement)
FONDS RESILIENCE	Région Ile-de-France	Avance remboursable de 3 000 à 100 000 euros (à taux 0 %)	Entreprises de 0 à 20 salariés	<a href="https://www.iledefrance.fr/espace-media/fondsresilience/">https://www.iledefrance.fr/espace-media/fondsresilience/</a>
FONDS DE SOLIDARITÉ	ETAT Aide reconduite pour le deuxième confinement <i>Le premier volet de cette aide avait permis aux entreprises de bénéficier de 1500 euros/mois et avait été suivi d'un 2<sup>ème</sup> volet financé par la Région (aide de 2000 à 10000 euros). Les candidatures sont closes depuis le 15 octobre.</i>	Subvention : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jusqu'à 10 000 euros si fermeture administrative</li> <li>• 1500 euros pour les établissements non fermés administrativement mais ayant enregistré une baisse de +50% du chiffre d'affaires</li> </ul>	Entreprises de moins de 50 salariés Les demandes sont à effectuer à partir du 1 <sup>er</sup> décembre	<a href="https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/fonds-de-solidarite-pour-les-tpe-independants-et-micro">https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/fonds-de-solidarite-pour-les-tpe-independants-et-micro</a>
PGE Prêt garanti par l'Etat	ETAT	Garantie bancaire	Toutes les entreprises	<a href="https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/premier-garanti-par-letat">https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/premier-garanti-par-letat</a> Demande à effectuer jusqu'au 30 juin 2021
Prêt Rebond	BPI France/Région	Prêt à taux 0% de 10 000 à 300 000 euros.	TPE et PME qui justifient de 12 mois d'activité minimum. Cofinancement obligatoire	<a href="https://www.iledefrance.fr/covid-19-un-premier-rebond-regional-taux-zero-pour-les-tpe-pme">https://www.iledefrance.fr/covid-19-un-premier-rebond-regional-taux-zero-pour-les-tpe-pme</a>